

#### **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Nº 24T113

### ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE: 8.3 Voirie** 

**OBJET : Travaux de tranchée pour raccordement ENEDIS Rue Marcel Cerdan** 

A compter de la date de signature jusqu'au 19/04/2024

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal.

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **MIRAMAS RESEAUX, chemin de GAROUVIN** – **BP38 - 13140 MIRAMAS** pour le compte de : **ENEDIS**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

#### ARRÊTE

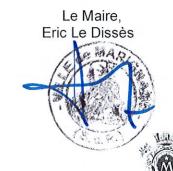
**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2** : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3** : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 0 4 AVR. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



24TA13

# MARIGNANE

## ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 0 4 AVR. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE	
RUE MARCEL CERDAN	
PROPRIETAIRE DE LA VOIE	
X METROPOLE	DEPARTEMENTALE
COMMUNALE	PRIVEE
LE PETITIONNAIREMIRAMAS RESEAUX	
Adresse BP38	
13141 MIRAMAS	
Tél./FAX 06 07 79 79 98	Mail miramasreseaux@orange.fr
POUR LE COMPTE DE	
ENEDIS	
DATES ET DUREE DES TRAVAUX	
De la date de signature au 19/04/24	Durée des travaux: 15 jours
NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Tranchée pour raccordement ENEDIS	
Ouverture de tranchées conformémént au Règlen	cent de voirie CIMPM
x Oui Non	x DAET
7m Longueur Tranchées	TRAVAUX DE NUIT
Voirie moins de 3 ans	x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux
x 30 KM/h	x ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
x DANGER	ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin
x CHAUSSEE RETRECIE	ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
TRAVAUX 1/2 chaussée	Voir plan de circulation ou délestage  x Passage VL et PL
TRAVAUX 1/2 chaussée  x CONES DE SIGNALISATION	Voir plan de circulation ou délestage
	Voir plan de circulation ou délestage  x Passage VL et PL
x CONES DE SIGNALISATION	Voir plan de circulation ou délestage  x Passage VL et PL  x PROTECTION DES PIETONS  INSTALLATION NACELLE
x CONES DE SIGNALISATION  x BALISAGE DU CHANTIER	Voir plan de circulation ou délestage  x Passage VL et PL  x PROTECTION DES PIETONS  INSTALLATION NACELLE

